



## Brocante & vide grenier de Fourqueux

Dimanche 15 juin 2025 de 8H30 à 18h

Emplacement réservé à  
l'organisateur.

EMPLACEMENT N° :

NOM DE L'EXPOSANT :

PRENOM :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TEL :

E-MAIL :

### INSCRIPTIONS A L'ESPACE PIERRE DELANOË 2 PLACE VICTOR HUGO 78112 SAINT-GERMAIN-E N-LAYE

- POUR LES RIVERAINS SOUHAITANT S'INSTALLER DEVANT LEUR DOMICILE : à partir du 25 mars 2025
  - Du 2 rue aux oies aux croisement de la rue des Boulettes
  - Rue des boulettes
  - Rue de Saint Germain côtés pair et impair du rond-point de la croix rouge jusqu'au croisement Clos des haies
  - Rue de Saint Germain côté impair du croisement clos des haies jusqu'à l'intersection de la rue du Marechal Foch (sauf cours Boivin et Martin)
  - De l'intersection rue de Saint Germain/Saint Nom au 20 rue du maréchal Foch
- POUR LES SAINT-GERMANOIS : à partir du 2 avril 2025
- POUR TOUS : à partir du 10 avril 2025
- POUR LES PROFESSIONNELS : Nous consulter par mail à [espace.pierre.delanoë@saintgermainenlaye.fr](mailto:espace.pierre.delanoë@saintgermainenlaye.fr) à partir du 25 mars 2025

### JOURS ET HORAIRES DES INSCRIPTIONS

- INSCRIPTIONS SUR PLACE

**Lundi et mercredi de 9h à 12h**

**Mardi et jeudi de 14h à 17h30**

Pas d'inscriptions sur place du 1<sup>er</sup> au 11 mai 2025

- DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS A L'ACCUEIL DE L'ESPACE PIERRE DELANOË

**Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h**

**Samedi de 9h à 12h30**

**Du 1<sup>er</sup> mai au 11 mai 2025**

Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée pour recevoir le numéro de stand par voie postale.

### FIN DES INSCRIPTIONS le 6 juin 2025

Date limite d'envoi des **dossiers d'inscription** par **voie postale** (le cachet de la poste faisant foi) et déposés à l'Espace Pierre Delanoë : 06 juin 2025.

- **Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée** pour recevoir le numéro de stand par retour de courrier
- Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

**LES PLACES NE SONT NI REMBOURSABLES, NI ECHANGEABLES APRES LE 11 JUIN 2025**

**PIECES A FOURNIR (Tout dossier incomplet ne sera pas traité)**

**Pour les particuliers**

- Photocopie de la pièce d'identité de l'exposant recto verso ou passeport en cours de validité.
- Les 2 engagements à titre précaire du domaine public (organisateur et exposant joints au dossier d'inscription) complétés et signés.
- Règlement par chèque bancaire à l'ordre du trésor public ou espèces pour les inscriptions sur place.
- Pour les Saint-Germainois : présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une enveloppe timbrée uniquement pour les dossiers envoyés par voie postale ou déposés à l'accueil de l'Espace Pierre Delanoë.

**Pour les professionnels :**

- Nous consulter par mail à [espace.pierre.delanoe@saintgermainenlaye.fr](mailto:espace.pierre.delanoe@saintgermainenlaye.fr)

**TARIFS délibération Tarifs municipaux 2025**

STAND DE 3M	PRIX TTC	QT	PRIX TOTAL	ESPECE (faire l'appoint)	CHEQUE NOM DE LA BANQUE	CHEQUE NUMERO
Particuliers Saint-Germainois	20€					
Particuliers hors-commune	40€					
Professionnels	115€					
Professionnels restauration sans métrage	120€					

Merci de nous préciser la dimension de votre parasol/tonnelle : ..... X.....M.

Emplacement souhaité :

**Liste non exhaustive des objets mis en vente à compléter obligatoirement (ART.L310-2 du code du commerce) :**

- |   |  |  |                                   |
|---|--|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vêtements            | <input type="checkbox"/> Mobilier              | <input type="checkbox"/> Livres        | <input type="checkbox"/> Tableaux |
| <input type="checkbox"/> Accessoires déco     | <input type="checkbox"/> Jeux et jouets        | <input type="checkbox"/> Vaisselles    |                                   |
| <input type="checkbox"/> Accessoires mode     | <input type="checkbox"/> Matériel de bricolage | <input type="checkbox"/> CD/jeux vidéo |                                   |
| <input type="checkbox"/> Petit électroménager | <input type="checkbox"/> Autres :              |  |                                   |

**INTERDIT A LA VENTE : aliments, alcools, armes, explosifs, animaux vivants, copie gravée de cd/dvd/cassettes audio/vidéo/ jeux.**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e)

Nom :                      Prénom :                                      Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le :                                      Par :

Atteste sur l'honneur :

**En tant que particulier** : ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas avoir participé à deux autres manifestations similaires au cours de l'année civile

**En tant que professionnel** : Etre soumis au régime de l'article L310-62 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

N° de registre du commerce des métiers .....

Délivré par ..... Le .....

M'engage : à occuper moi-même, sous réserve d'admission par l'espace Pierre Delanoë, l'emplacement qui m'a été attribué

En cochant la case ci-contre, je confirme avoir donné mon accord exprès à la collecte de mes données personnelles dans le cadre du contexte exposé dans le règlement intérieur

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte les conditions définies par les organisateurs. Et m'engage à les respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

FAIT LE .../...../2025

A :

SIGNATURE DE L'EXPOSANT



**ENGAGEMENT DE LOCATION  
A TITRE PRECAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC**

**EXEMPLAIRE EXPOSANT**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

**ET L'OCCUPANT**

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

**DUREE : Dimanche 15 juin 2025 de 5h30 à 18h00**

**REDEVANCE ET ACCESSOIRES**

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de [ ] € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

**NATURE DE L'OCCUPATION**

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage. L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé. De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

**RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le .....

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



**ENGAGEMENT DE LOCATION  
A TITRE PRECAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC**

**EXEMPLAIRE ORGANISATEUR**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

**ET L'OCCUPANT**

Nom - Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

La Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la Commune déléguée de Fourqueux. Cette location, à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

**DUREE : Dimanche 15 juin 2025 de 5h30 à 18h00**

**REDEVANCE ET ACCESSOIRES**

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de ..... € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

**NATURE DE L'OCCUPATION**

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage.

L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-grenier dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

**RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le .....

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Le Directeur Général des Services

Deris TRINQUESSE